

DECISION N° D2025-036

**MISE A DISPOSITION DE LA SALLE HENRI WARNIER AU PROFIT DE L'ASSOCIATION
MELON JAZZ BAND**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE COURSEULLES S/MER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-22, et L.2122-23,

Vu la délibération n°20/09 du 19 juin 2020 portant délégation d'attributions au Maire,
Considérant l'intérêt de développer la pratique et l'expression artistique sur Courseulles-sur-Mer,

DECIDE

- De signer une convention mettant à disposition la salle Henri Warnier située à l'étage du bâtiment Quiquemelle situé Place du Marché, 14470 Courseulles-sur-Mer, ainsi que le matériel s'y trouvant les jeudis hors vacances scolaires de 20 heures à 22 heures 30 à compter du 18/09/2025 jusqu'au 31/12/2026.
- En contrepartie de la mise à disposition de la salle Henri Warnier, le Melon Jazz Band assurera une à deux prestations au profit de la Commune de Courseulles-sur-Mer.
- La convention n'est pas tacitement reconductible.
- D'insérer la présente décision au registre des délibérations du Conseil Municipal et d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Fait à COURSEULLES S/MER, le 24/09/2025

Signé le 24/09/25

Publié le 02/10/25

LE MAIRE

Anne-Marie PHILIPPEAUX

